Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

2019/2024(BUD) - 07/11/2019 - Acte final

OBJECTIF: adoption définitive du budget rectificatif n° 3 de l’Union européenne pour l’exercice 2019.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2019/1818 du budget rectificatif no 3 de l’ Union européenne pour l’exercice 2019.

CONTENU: le Parlement a constaté que le budget rectificatif n° 3 de l’Union européenne pour l’exercice 2019 était définitivement adopté.

Le budget rectificatif n°3 accompagne la décision (UE) 2019/1817 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l’Union européenne pour venir en aide à l’Autriche, à l’ Italie et à la Roumanie à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé ces pays en 2018.

Le budget rectificatif porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de **293,5 millions EUR** en crédits d'engagement et de paiement pour venir en aide à la Roumanie pour les inondations dans la région nord-est, à l’Italie pour les inondations et glissements de terrain ayant fait suite à des pluies torrentielles, depuis les zones alpines du nord jusqu'à la Sicile, ainsi qu’à l’Autriche pour les mêmes phénomènes qui ont touché les régions alpines/méridionales au cours de l’année 2018.

Les crédits correspondants sont affectés selon l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie).